

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2014

<p>NOMBRE DE MEMBRES composant le Conseil : 35 en exercice : 35 présents : 34 représentés : 0 pour : 27 abstentions : 7 contre : 0</p>

OBJET : ELECTION DES MAIRES-ADJOINTS

L'An deux mille quatorze, le six avril à dix heures dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le trente et un mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, A. BULLET, D. LAFON, S. BOURDET, P. RIBATTO, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. FAYE, F. GAGNARD, C. BIGRET, S. LE ROUZES, E. CHAMBON, V. RADAORISOA, JP. AUBRUN, C. ALVARO, JL. DELERIN, R. BENMERADI, JM. DURAND, V. FONTAINE-BORDENAVE, J. N'GALLE-EBOA, ME. MORIN, JC. PORCHERON, S. CROCI, T. NAPOLY, AM. MERCADIER, R. LHOSTE, M. FOULARD, JM. GASSELIN, P. BUCHET, A. SOMMIER, F. ZINGER, G. MERGY, D. BEKIARI, S. CICERONE, C. MARAZANO

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Emmanuel CHAMBON est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122.4 à L 2122.7,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2014 relative à la création de 10 postes de Maires-Adjoints,

Considérant qu'une seule liste est présentée,

Sur la proposition du Maire,

Procède, à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'une liste de 10 adjoints au Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

(Mmes MARAZANO, SOMMIER, ZINGER, BEKIARI et Mrs BUCHET, CICERONE, MERGY ne prennent pas part au vote).

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	00
Nombre de suffrages exprimés	27

La liste présentée par M. Laurent VASTEL, ayant obtenu 27 voix, est élue à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Maire déclare élus Maires-Adjointes :

M. Christian BIGRET	1 ^{er} Maire-adjoint
Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT	2 ^{ème} Maire-adjoint
M. Dominique LAFON	3 ^{ème} Maire-adjoint
Mme Anne BULLET	4 ^{ème} Maire-Adjoint
M. Philippe RIBATTO	5 ^{ème} Maire-adjoint
Mme Suzanne BOURDET	6 ^{ème} Maire-adjoint
M. Michel FAYE	7 ^{ème} Maire-adjoint
Mme Françoise GAGNARD	8 ^{ème} Maire-adjoint
M. Jean-Paul AUBRUN	9 ^{ème} Maire-adjoint
Mme Razika BENMERADI	10 ^{ème} Maire-adjoint

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 09/06/2014
Publication/Affichage le 09/06/2014
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des services

